



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**En souscrivant une licence au club des «PIEDS Z' AILES »
l'adhérent s'engage à respecter ce règlement.**

LICENCE

La licence au club des PIEDS Z' AILES (P.Z.) est obligatoire et implique une adhésion à la FFRandonnée.

Son prix, payable à l'inscription, est fixé tous les ans, par le bureau P.Z., il inclut une assurance responsabilité civile et dommage corporel. Cette adhésion est annuelle et ne peut être remboursée.

Elle n'est effective qu'après fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la marche si, pour le club PIEDS Z' AILES (P.Z.) c'est une première licence ou une interruption de licence de 2 ans a lieu ou si sur le « questionnaire santé » un « oui » a été coché.

Après la remise d'un dossier complet chaque adhérent reçoit un gilet fluorescent vert et un gobelet en remettant une caution de 10 € (*remboursable si départ du club et si le gilet est en bon état*).

Seuls les adhérents, titulaires d'une licence à jour, peuvent voter lors des assemblées générales.

SÉCURITÉ

Le port du fluo vert est obligatoire si la marche est organisée par les P.Z.

Il est fortement recommandé d'être en possession d'une « fiche de sécurité », portant le nom et le N° de téléphone d'une personne à appeler en cas d'urgence.

Chacun doit respecter les consignes du « capitaine de route », le code de la route, les terrains du domaine public ou privé, les sentiers privés (s'ils sont autorisés), et la nature (pas de détériorations, de feux, de cueillettes, de déchets...)

Chacun doit signaler ses arrêts, ses sorties momentanées du groupe aux « gilets oranges » ou autres personnes. Si c'est un départ définitif du groupe, le signaler au « capitaine de route ».

Lors des traversées de routes, qui se font groupées, chacun doit attendre le signal du « capitaine de route » qui doit attendre les retardataires.

TRANSPORT

Le covoiturage est à privilégier si le lieu de départ de la marche est éloigné des Herbiers.

La plupart des marcheurs s'organisent pour emmener à tour de rôle leur véhicule lors des déplacements. Certains ne peuvent pas, ou ne souhaitent pas prendre leur voiture et préfèrent participer aux frais. Le bureau des PIEDS Z' AILES se permet de suggérer une participation aux frais kilométriques. (0,30 à 0,40 € du km /voiture)

Toute liberté est, bien-sûr, laissée à chacun (chauffeurs et personnes transportées) pour apprécier cette participation.

Les heures et lieux de départ (covoiturage ou marche) sont indiqués sur le site.

DROIT à L'IMAGE

Chacun accepte que sa photo puisse apparaître en groupe, soit sur le site, ou sur une diffusion concernant un moment de vie du club.

La signature de la demande de licence implique la lecture (sur le site P.Z. ou sur un document papier) et l'acceptation complète de ce règlement intérieur du club « PIED Z 'AILES »